

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorillon étant assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULOUX, Maire.

Présents : M. Yves BOULOUX, Maire, M. Ernest COLIN, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Catherine BURBAUD, 2^{ème} Adjoint, M. Jean BLANCHARD , 3^{ème} Adjoint, M. Patrice BOUTELOUP, 5^{ème} Adjoint, Mme Nathalie GONON-MERCIER, 6^{ème} Adjoint, M. Richard DARDILLAC, 7^{ème} Adjoint, Mme Mireille DEMOIS-NALLET, M. Guy LABAUDINIÈRE, Mme Jeannine NOËL, Mme Elisabeth COURAULT, Mme Florence ROUSEYROL, M. Jean-Luc SOUCHAUD, Mme Isabelle ROCHEREAU, M. Gilles BETTON, Mme Amélie HELMER, Mme Reine-Marie WASZAK, Mme Chantal DURAND, M. Guy GEVAUDAN, M. Christophe MARTIN, M. Christophe CAFARDY.

Absents - Pouvoirs : - Mlle Marie-Thérèse DALLAY (représentée par Mme GONON-MERCIER)
- M. Bertrand RODIER (représenté par M DARDILLAC)
- M. Bernard GUILLON (représenté par M. BOULOUX)
- Mme Christelle ABREU (représentée par Mme DEMOIS-NALLET)
- M. Patrick MAYAUD (représenté par M. COLIN)
- M. Jean-Marc FERLEY (représenté par M. GEVAUDAN)
- M. Joël LABRACHERIE (représenté par Mme DURAND)

Absents - excusée : Mme Françoise GAYOT

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur BOULOUX ouvre la séance.

Madame Amélie HELMER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur BOULOUX propose l'ajout d'une délibération relative au personnel communal. Aucune objection n'est soulevée.

- 1) Avis de principe sur le transfert de la compétence « Création, Aménagement et Entretien de la Voirie Communautaire » à l'ensemble du territoire de la CCVG
- 2) Suivi des recommandations suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2009 à 2015
- 3) Personnel communal - Création et modification de postes

Questions diverses, informations du Maire

DÉLIBÉRATIONS :

1) Avis de principe sur le transfert de la compétence « Création, Aménagement et Entretien de la Voirie Communautaire » à l'ensemble du territoire de la CCVG

Considérant que la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » est exercée en 2017 sur les communes suivantes : BOURESSE, CIVAUX, GOUEX, LHOMMAIZE, LUSSAC-LES-CHATEAUX, MAZEROLLES, PERSAC, SAINT-LAURENT-DE-JOURDES, SILLARS, VERRIERES, LA CHAPELLE VIVIERS, FLEIX, LAUTHIERS, LEIGNES SUR FONTAINE, PAIZAY-LE-SEC et VALDIVIENNE au titre des statuts des anciennes Communautés de Communes du Lussacois (CCL) et du Pays Chauvinois (CCPC).

Vu la dissolution de la CCL et de la CCPC et la création de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) au 1^{er} janvier 2017.

Considérant que la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » est une compétence optionnelle ; cette dernière pouvait continuer à être exercée sur les anciens périmètres en 2017.

La CCVG s'est prononcé sur un avis de principe afin d'approfondir l'étude sur les deux linéaires 1 250 kms et 850 kms.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire.

Monsieur BLANCHARD indique qu'il y a deux scénarios possibles pour ce transfert de compétence, transférer soit 1250 km soit 850 km sur l'ensemble du territoire communautaire. Les Communautés de Communes du Lussacois et du Pays Chauvinois exerçaient déjà cette compétence, ainsi la CCVG doit se prononcer sur ce transfert de compétence. Monsieur BLANCHARD explique que pour Montmorillon, ce transfert porterait soit sur environ 32 km soit sur environ 28 km.

Monsieur GEVAUDAN relève que le coût de ce transfert est de 2 000 euros du km, la CCVG prendra en charge 25% et le reste sera déduit de la compensation d'attribution. Il demande combien nous a coûté cette voirie sur les 5 dernières années. Monsieur BLANCHARD indique que ce calcul n'a pas encore été effectué.

Monsieur GEVAUDAN indique qu'à LUSSAC il existe un pôle voirie, il demande si les agents de la Ville intégreront un autre pôle voirie à la CCVG. Monsieur BOULOUX indique qu'il n'y a pas de volonté de créer des pôles partout, par contre il y aura une mutualisation avec les communes concernées pour l'entretien courant des voies.

Selon Monsieur GEVAUDAN le tracé défini pour le transfert de voirie est morcelé. En effet, la mise en œuvre de travaux pour des petites surfaces va être compliquée. Il faudrait faire des cartes fonctionnelles pour rationaliser les coûts. Monsieur BOULOUX indique que l'on peut faire des groupements de commande entre la Ville et la CCVG, pour rationaliser les travaux

Monsieur CAFARDY demande comment s'organisera le calendrier d'interventions. M. BOULOUX indique qu'il faudra laisser une marge de manœuvre pour les imprévus et garder une enveloppe budgétaire pour les urgences.

Monsieur GEVAUDAN indique que sur Montmorillon il y a un programme pluriannuel, il faudrait faire la même chose pour les voiries communautaires. Monsieur BLANCHARD indique que la CCVG a l'intention de hiérarchiser les interventions en fonction de l'état des voies et la fréquentation.

Monsieur GEVAUDAN demande si les travaux que la Ville a réalisés sur ces voiries ont été financés par l'emprunt. Monsieur COLIN répond qu'aucun emprunt spécifique n'a été souscrit pour ces travaux.

Monsieur GEVAUDAN indique qu'il ne faut pas que les communes qui ont beaucoup investi soient pénalisées. Monsieur BOULOUX indique qu'il y a des moyens de prendre en compte les travaux réalisés avant le transfert de voirie.

Monsieur BOULOUX propose de donner un avis favorable pour l'hypothèse de transfert la plus basse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable sur le principe de transfert de la compétence « Création, Aménagement et Entretien de la Voirie Communautaire » à l'ensemble du territoire de la CCVG

- Choisit le linéaire de 850 km.

2) Suivi des recommandations suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2009 à 2015

Vu le code des juridictions financières, notamment les articles L243-5 et R241-18 ;

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes a inscrit à son programme 2015 le contrôle des comptes de la Ville de Montmorillon pour les exercices 2009 à 2015 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2016 prenant acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la Ville de Montmorillon arrêté par la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes pour les exercices 2009 à 2015 ;

Considérant qu'un nouveau rapport doit être présenté au Conseil Municipal, sur les actions entreprises par la collectivité suite au rapport d'observations définitives sur la gestion de la Ville;

Monsieur COLIN rappelle que la Cour des Comptes avait émis plusieurs recommandations, il explique que la plupart des recommandations ont été suivies et que pour le reste c'est en cours.

Après en avoir délibéré, prend acte de la communication du rapport sur les actions entreprises par la collectivité suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes pour les exercices 2009 à 2015.

3) Personnel communal - Création et modification de postes

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2016 fixant le tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du 19 octobre 2017 fermant le poste de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) pour créer un poste d'adjoint technique contractuel aux services « techniques » ;

Considérant qu'au vu de nouveaux éléments transmis par Pôle Emploi, il est possible de renouveler le CAE au service « technique » pour un an ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, modifie ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Commission Administrative Paritaire 2017			
Créations et Modifications	Ouverture	Fermeture	Date
Adjoint technique (contractuel)		1	25/11/2017
CAE (35 heures)	1		25/11/2017

- autorise le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer documents administratifs afférents.

QUESTIONS DIVERSES

MONSIEUR GEVAUDAN : PLACE DU MARECHAL LECLERC

Monsieur GEVAUDAN indique qu'un arrêté a été pris pour interdire la pratique du Skate sur la place du Maréchal Leclerc et que les jeunes ne sont pas contents car ils ne peuvent plus pratiquer ce sport sur la place. Monsieur BOULOUX indique qu'il existe un site dédié pour cette pratique. Monsieur GEVAUDAN répond que pour les jeunes, le skate n'est pas seulement un sport mais aussi un art. Ils veulent en faire là où il y a du monde. Monsieur BOULOUX indique que les riverains sont gênés le soir par le bruit et qu'il y a eu des dégradations du mobilier urbain et des pavés, c'est un véritable coût pour la Ville. Monsieur GEVAUDAN indique qu'on pourrait autoriser le skate à certains horaires. Monsieur BOULOUX répond que les horaires ne sont pas toujours respectés. Il ajoute que c'est dangereux car ils ne sont pas éclairés quand ils circulent, même lorsqu'il y a de l'éclairage public.

INFORMATIONS DU MAIRE

Déposé sur table à chaque conseiller municipal :

Dans le cadre de la délégation

- Autorisation à conclure des contrats de louage : Mise à disposition de locaux CCI : 17 rue du four, Bail précaire
Chocolat Etcetera : 5 rue Bernard Harent, Bail Précaire Fantine's Création : 16 rue Montebello

LA SEANCE EST LEVEE A 19h30

Et ont signé le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2017

Monsieur BOULOUX

La Secrétaire (Madame HELMER),